

Dossier suivi par : Mme Bonnard  
Service urbanisme  
et développement durable  
☎ 04 77 31 05 60

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, maire adjoint, certifie que le mobilier de l'ex épicerie alimentaire sise 9 rue Gambetta nécessite d'être cédé pour la somme globale de 2 000 euros. Ce montant est justifié par l'extrême vétusté des matériels ainsi que la difficulté du démontage et du débarrasage à effectuer.

En foi de quoi, le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Chamond, le 8 février 2024

Le maire  
Pour le maire et par délégation  
L'adjoint délégué à l'urbanisme,

Jean-Luc DEGRAIX

